

-----  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITE DE DIRECTION  
Séance du 13 décembre 2012**

Date de convocation :  
Le 21 novembre 2012

L'an **deux mille douze**, le **13 décembre** à seize heures, le Comité de Direction s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de **Monsieur Guy HUART**, Président, suite à la convocation qui lui a été faite le 21 novembre 2012.

Nombre :  
- délégués titulaires : 17  
- de présents : 9  
- de votants : 9  
  
- délégués suppléants : 12  
- de présents : 0  
- de votants : 0

**Étaient présents (9) :**

M. Gérard DELMOTTE, Mme Annie DENIS, Mme Yveline DRUELLE, Mme Elizabeth GONDY, M. Guy HUART, M. Michel LATAWIEC, Mme Valérie LÉTARD, M. Jean-Marie RICHEZ, Mme Renée STIEVENART

**Absents excusés et non représentés : (6)**

M. Laurent DEGALLAIX, M. Hervé BROUILLARD, M. Jacques SCHNEIDER, Mme Laurence PÉAN, Mme Monique GUILBERT, M. Bernard KAMINSKI

N° d'inscription de l'acte  
soumis à l'obligation de  
transmission au Représentant  
de l'État :  
12/29

\*\*\*\*\*

Secrétaire de Séance :  
Mme Isabelle DUSCHET

Vu le Code du tourisme, et notamment ses articles L.133-1 et suivants ;

Nos Réf : ID/IC

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 05 avril 2012, laquelle a décidé de la création d'un Office de Tourisme constitué sous forme d'Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial (ÉPIC), doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;

OBJET :

Vu les statuts de l'ÉPIC, et notamment son article 7 ;

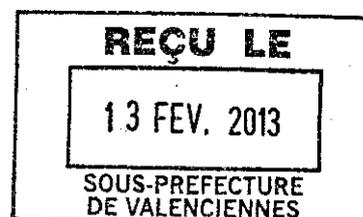
➤ Délégation de  
signature au  
Directeur Général

Vu la délibération 12/03 du Comité de Direction en date du 15 juin 2012 approuvant la nomination de Madame Isabelle DUSCHET et la délibération 12/24, en tant que Directeur Général ;

Ainsi fait et délibéré en  
séance les jours, mois et an  
susdits.  
Le Président,  
Guy HUART

Vu la Convention d'apport intervenant entre l'association Office de Tourisme du Valenciennois et l'Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole et approuvé par délibération N°12/12 du Comité de Direction du 18 juin 2012,

L'ensemble des contrats souscrits par l'Office de Tourisme du Valenciennois, pour son fonctionnement, a été transféré, par la Convention d'apport, à l'ÉPIC Office de Tourisme et des Congrès de Valenciennes Métropole. Pour chaque contrat, il convient de le résilier sous les coordonnées de l'OTV et de le souscrire sous les coordonnées de l'OTC VM.



Sur ces bases, il est proposé au Comité de Direction réuni le 13 décembre 2012,

- D'autoriser le Directeur Général, à signer les contrats actualisés dans le cadre de la Convention d'apport intervenant entre l'OTV et l'OTC VM,

Après en avoir délibéré,

**Le Comité de Direction**

Par 9 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

**AUTORISE :**

- Le Directeur Général, à signer les contrats actualisés dans le cadre de la Convention d'apport intervenant entre l'OTV et l'OTC VM.

Ont signé, au registre, les membres présents.

Pour extrait conforme,

Fait à Valenciennes, le 13 décembre 2012

Le Président,

